



---

**CARREFOUR COOP**

---

## **Politique de numérisation**

### **1. Objectifs**

Par cette politique, Carrefour Coop vise à énoncer ses principales orientations régissant la numérisation de documents et de collections d'archives historiques et à préciser ses modalités de réalisation de la numérisation.

### **2. Champs d'application**

Cette politique porte sur les documents à valeur historique nés de manière non numérique, c'est-à-dire sous forme analogique. La numérisation ne se réduit pas simplement à la conversion de documents analogiques en documents numériques. En effet, elle implique d'autres activités s'y rattachant telles que la sélection des documents originaux, la création de métadonnées, la conversion numérique, les opérations de postnumérisation et la mise en ligne des documents numérisés.

### **3. Orientations**

Par la numérisation de documents, Carrefour Coop s'engage à diffuser et à mettre en valeur le patrimoine documentaire relatif au mouvement coopératif acadien. La numérisation permet une conservation pérenne de documents rares ou uniques dont le support original est fragile, détérioré ou en processus de détérioration.

### **4. Numérisation**

- À priori, tous les documents doivent faire l'objet d'une évaluation et d'un traitement descriptif minimal facilitant le repérage et l'exploitation.
- La numérisation peut se faire à l'interne ou à l'externe selon les équipements disponibles, la quantité de documents à numériser, etc.

- La numérisation respecte, dans la mesure du possible, les meilleures règles et pratiques en vigueur qui figurent dans le Recueil de règles de numérisation publié par BAnQ en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France et le Musée canadien de l'histoire.
- La numérisation est faite à un niveau de résolution suffisant pour restituer tous les détails significatifs en vue de reproduire dans son intégralité et au plus près le document original au moment de sa numérisation, et ce sans chercher à l'améliorer. Le fichier qui en résulte sera considéré comme un substitut authentique et fidèle du document original et aussi comme un fichier de référence pour créer des versions modifiées, améliorées ou à basse résolution.
- Des métadonnées sont créées et enregistrées pour chacun des documents numérisés dans l'intention d'en assurer le repérage, la gestion informatique et la conservation sur le long terme.
- En règle générale, les documents textuels font l'objet d'une opération automatique de reconnaissance optique de caractères (ROC). Compte tenu de ce que permet la technologie à l'heure actuelle, les documents manuscrits ne sont pas aptes à la reconnaissance optique de caractères, pour une cause évidente de complexité. En revanche, les textes dactylographiés sont susceptibles d'être adéquatement traités par ce procédé.

## **5. Diffusion**

Les documents numérisés seront mis en ligne sur le site Web de Carrefour Coop selon le respect de la Loi sur le droit d'auteur.

## **6. Conservation**

Les fichiers électroniques sont conservés de façon pérenne selon les pratiques en vigueur.